

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00150
Numéro SIREN : 847 926 565
Nom ou dénomination : 42 CROISETTE

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 6941

Greffes du tribunal de commerce d'ANTIBES



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/6941

Type d'acte : Décision(s) des associés
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : 42 CROISSETTE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 847 926 565

N° gestion : 2019 B 00150

42 CROISETTE
Société par actions simplifiée
Capital social : 1.177 euros
Siège social : c/o SELFBURO 92 Boulevard Wilson -
06160 Antibes
847 926 565 RCS Antibes
(La « Société »)

DECISIONS COLLECTIVES DES ACTIONNAIRES DU 7 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le sept mars,

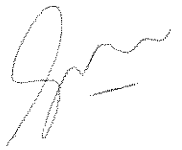
Les soussignées :

- **AQS MEDITERRANEAN RESIDENTIAL II B.V.**, société à responsabilité limitée de droit néerlandais, au capital de 100 € ayant son siège social à Claude Debussylaan 10, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Pays Bas sous le numéro 72964960 et numéro RSIN 859302179 représentée par M. Jeremy HUSSEY et par M. Cornelis HODDE.
- **VAL DE GRÂCE S.A.**, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 223855 représentée par M. Alain Noullet et M. Zeger Torsten Elout Baron van Hövell tot Westerflinter, administrateurs.

Agissant en qualité d'actionnaires, propriétaires de la totalité des actions de la société 42 Croisette, société par actions simplifiée, dont le siège social est c/o SELFBURO 92 Boulevard Wilson 06160 Antibes (la « Société »),

Après avoir pris connaissance :

- (i) Des documents suivants :
 - le texte des projets des décisions ; et
 - un exemplaire des statuts de la Société.
- (ii) De l'ordre du jour proposé ci-après reproduit :

- Nomination de Monsieur Thibaut BARON VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les actionnaires de la Société décide, à l'unanimité, de nommer **Monsieur Thibaut BARON VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER**, né le 12 juillet 1970 à Curaçao, de nationalité hollandaise, demeurant à 6, rue des mélèzes, 1050 Bruxelles, Belgique, divorcé, non remarié, comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société, avec effet au 28 février 2019, pour une durée indéterminée.

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour son exercice.

Le conseil d'administration sera désormais composé comme suit :

- **Madame Helen Mary Theresa GARBUTT**, administrateur et président ;
- **Monsieur Christophe René TANGHE**, administrateur ;
- **Monsieur Thibaut BARON VAN HÖVELL TOT WESTERFLIER**, administrateur.

SECONDE DECISION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte pour effectuer toutes les formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par les représentants des actionnaires.

AQS MEDITERRANEAN RESIDENTIAL II B.V.

Représentée par: Monsieur Jeremy HUSSEY et Monsieur Cornelis HODDE

VAL DE GRACE S.A.

Représentée par: M. Alain Noullet et M. Zeger Torsten Elout Baron van Hövell tot Westerflief, administrateurs

